AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION DE LA RÉGION PARISIENNE

PARIS, HAUTS DE SEINE, SEINE St DENIS, VAL DE MARNE, ESSONNE, VAL D'OISE, YVELINES, SEINE ET MARNE

ABONNEMENT ANNUEL 30 F

RÉGISSEUR RECETTES-AVANCES - D.D.A. PROTECTION DES VÉGÉTAUX, 47 Rue Paul-Doumer, 93100 MONTREUIL s/BOIS - 287 76-71

C. C. P. PARIS 9063-96

BULLETIN N° 152

LA CHEIMATOBIE

La Cheimatobie (Operophtera brumata L.) est sans conteste, parmi les chenilles défoliatrices, l'espèce la plus nuisible en région parisienne.
La chenille de 25 à 30 mm de longueur, de couleur vert jaunâtre avec une ligne dorsale médiane brune bordée de chaque côté d'une bande blanchâtre est relativement bien connue des arboriculteurs. Peut-être est-elle confondue parfois avec celle de la Phalène anguleuse de teinte un peu plus claire, mais plus petite à son complet développement (18-20 mm) et ne possédant qu'une seule bande dorsale rouge sombre.

Les premières chenilles peuvent apparaître au débourrement, les dernières au début de la floraison. L'évolution des chenilles se termine début juin.

L'attaque se manifeste de la manière suivante :

- avant floraison, présence de morsures et traces de sciure sur les bourgeons ou inflorescences dont le développement est entravé.
- après floraison, inflorescences plus ou moins endommagées, morsures plus ou moins importantes sur feuilles, allant jusqu'à la destruction quasi complète de la feuille dont il ne subsiste que les nervures. Lorsque la population larvaire est importante les arbres peuvent être totalement dépouillés de leurs feuilles. Les jeunes fruits sont également rongés.

Peu après l'éclosion, les jeunes chenilles se laissent pendre à l'extrémité de fils soyeux et sont facilement emportées par le vent. D'où la possibilité d'infestations à partir de vergers non entretenus ou de forêts.

En effet, la Cheimatobie attaque non seulement les espèces fruitières : Pommier, Poirier, Cerisier, Prunier, Abricotier et même Groseillier et Cassissier mais également diverses essences forestières.

LUTTE : De nombreux produits sont efficaces contre les chenilles défoliatrices en général et contre la Cheimatobie en particulier.

- Arséniate de plomb : 80 g arsenic par/hl

- Lindane : 20 g
- Parathion éthyl 25 g
- Parathion méthyl 30 g
- Azinphos 40 g
- Phosalone 60 g
- Trichlorfon 100 g

) de matière active par hectolitre

- Bacillus thuringiensis : 400 g d'une spécialité à 2000 unités u a AK ou 150 g d'une spécialité à 6000 unités.

Il faut savoir également que le seuil de nuisibilité admis est de 8 à 10 bourgeons infestés sur 100 avant floraison, de 5 à 10 bouquets floraux sur 100 après floraison.

P 303

2 MAI 1973

CULTURES FRUITIERES

Après les dernières pluies (20 à 25 mm à Montreuil) les traitements sont à renouveler le plus tôt possible, d'autant plus que le nombre des périthèces mûrs ou proches de la maturité est maintenant important. De plus, des sorties de taches sont à craindre à la suite des contaminations des 15-16 et 21-23/4 : faibles prochainement, plus abondantes entre le 5 et le 10 mai.

D I V E R S

- ACARIENS : les populations larvaires de Bryobe sont localement importantes; par contre, les éclosions de Panonychus ulmi qui ont débuté vers le 25 avril restent faibles.
- PSYLLES : les éclosions larvaires sont plus importantes depuis le 25/4. Toutefois, même en vergers fortement touchés fin 1972, l'importance des pontes reste généralement faible et dans la plupart des cas, il est possible d'attendre l'éclosion de nouvelles pontes pour intervenir.
- PUCERONS : les premières colonies de Puceron vert ont été observées récemment.
- CHEIMATOBIE : dans certains vergers, le seuil de 5-10 chenilles pour 100 bouquets floraux est atteint. Aux produits cités contre les Tordeuses dans le précédent bulletin, sont à ajouter : le Trichlorfon (Dipterex) 100 g de m.a./hl et pour le Bacillus thuringiensis, les spécialités à 6000 unités (150 g par hl). En période de floraison, ne peuvent être employés que la Phosalone et le B. thuringiensis.
- HOPLOCAMPE DES POMMES : le traitement doit se situer aux 3/4 de la chute des pétales il ne se justifie que pour les vergers attaqués en 1972. Pour les produits voir Hoplocampes du Poirier et du Prunier (Bulletin n° 151 du 10 avril).
- DIDYMELLA DU FRAMBOISIER : la protection des pousses doit être maintenue; aux produits déjà conseillés ajouter le Méthylthiophanate (Pelt) à la dose de 70 g de m.a./hl.

GRANDES CULTURES

- ENNEMIS DU COLZA D'HIVER : les méligèthes ont été parfois nombreux à partir du 24 avril; mais dans de nombreux cas, les traitements ont été effectués dès les 25-26. Les premiers charançons des siliques ont été observés à cette dernière période.

- TORDEUSE DES CEREALES (Cnephasia pumicana) : les chenilles hivernantes sortent de leur retraite. Un traitement est à envisager à partir du 10 mai. Nous rappelons qu'il ne se justifie que si la population est supérieure à 2 chenilles mineuses pour 10 pieds (sondages à effectuer sur 250 pieds répartis au hasard dans la parcelle). Dans les cultures où les attaques ont été peu importantes l'année dernière, l'intervention pourra se limiter aux bordures des champs situés près de bois et boqueteaux (faire un sondage).
Sont efficaces : Oléoparathions et Parathions, 250 g - Fénitrothion 500 g - Phosalone 700 g - Diéthion, Malathion et Oléomalathion 1000 g de m.a. par hectare. Au delà du 15 mai, préférer les Oléoparathions.

CULTURES LEGUMIERES

- ENNEMIS DU FRAISIER : des colonies parfois importantes de Puceron jaune ont été observées vers le 20 avril dans la Région de Montlhéry. Le Tarsonème (rabougrissement des plants) peut être combattu avant floraison avec Diazinon et Endosulfan (Brumofan, Thiodane, Thiodan, Endofène, Insectophène) 60 g - Dicofol (Kelthane, Sovifol) 75 g de m.a./hl.

Dans le cas de lutte contre le Botrytis, si les fruits sont destinés à l'exportation vers l'Allemagne fédérale, il est déconseillé compte tenu de la législation en vigueur sur les résidus, d'intervenir avec le Bénomyl et le Méthylthiophanate. Aux produits notés dans le bulletin du 10 avril, ajouter le Thirame à 320 g de m.a./hl. En général il faut utiliser 1500 à 2000 l de bouillie par hectare.

- MOUCHE DU CHOU : les sorties d'adultes se poursuivent plus ou moins régulièrement; des éclosions doivent se produire prochainement.
- MOUCHE DE L'ASPERGE : dans les plantations en voie d'établissement, la lutte doit être assurée dès la sortie des turions. Pour les produits voir bulletin n° 150.
- MOUCHE DES SEMIS (sur Haricot) : l'enrobage des semences est suffisant en cas de levée rapide et si la population larvaire est peu élevée. Dans le cas contraire, il doit être complété par un traitement du sol après semis, par épandage de granulés ou par pulvérisation sur une largeur de 0m,20 à 0m,30.
a)TRAITEMENT DES SEMENCES : Diazinon et Trichloronate 1 g - Carbophenothion 3 g - Diéthion 3,2 g, de m.a. par kg de graines. Des risques de phytotoxicité sont à craindre en sols très sableux.
b) TRAITEMENT DU SOL : apporter pour 100 m de raie : Trichloronate 5 g - Parathion éthyl 7,2 g - Chlorfenvinphos et Dichlofenthion 12 g - Diazinon 16 g, de matière active. Traiter le sol avec une matière active différente de celle utilisée en enrobage des semences.
- SITONE DU POIS : cet insecte qui provoque des dégâts (morsures en encoche) sur jeunes cultures de pois et surtout nuisible quand la végétation est lente et la population d'adultes importante. En cas d'intervention le poudrage avec des produits à base de Malathion, Parathions et Phosalone est à préférer à la pulvérisation avec les mêmes produits (doses respectives 75,- 25 et 60 g de m.a. /hl.).
- THRIPS DU POIS : l'attaque de cet insecte est caractérisée par l'avortement des fleurs, le jaunissement des pousses, la déformation des gousses et la teinte argentée à brunâtre que prennent les organes attaqués sous l'influence des piqûres. Contre cet insecte, sont actifs : Parathion éthyl 25 g - Lindane et Métidathion 30 g- Azinphos, Chlorfenvinphos, Parathion méthyl 40 g - Phosalone 60 g - Malathion 75 g - Tétrachlorvinphos 150 g , de m.a./hl. - Bacillus thuringiensis 40 g/hl d'une spécialité à 6000 unités.

Pour les produits relativement récents :

- AZINPHOS : Gusathion, Carfène, Azintox, Sotifex, Sepizin, Pancide.
- CHLORFENVINPHOS : Birlane, Sapecron, Psilatox.
- METIDATHION : Ultracide.
- PHOSALONE : Dynalone, Azofène, Zolone.
- BACILLUS THURINGIENSIS : Bactospeine.

L'Ingénieur et le Technicien chargés des Avertissements Agricoles,

H. SIMON et R. MERLING.

Le Chef de la Circonscription de la Région Parisienne,

R. SARRAZIN.

Dernière note : Bulletin 151 - Supplément 1 - 18 AVRIL 1973.

Imprimerie de la Station de la Région Parisienne - Directeur-Gérant : L. BOUYX
47, rue Paul Doumer, 93100 MONTREUIL.